

31 janvier 2019

Préparé par: RDGW/AHAI/COGN/PGCL

Version française uniquement

APPROBATION DU CONSEIL

Procédure de non-objection

31 janvier 2019

POUR INFORMATION

MEMORANDUM**AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION****DE : Vincent O. NMEHIELLE**
Secrétaire général**OBJET : GUINEE - PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON DE 1 000 000 DOLLARS DES ETATS-UNIS AU TITRE DE L'AIDE D'URGENCE POUR LA LUTTE INTREGREE CONTRE L'INVASION DE LA CHENILLE LEGIONNAIRE D'AUTOMNE***

La **Proposition de don** et le projet de **Résolution** relatifs au document cité en objet ont été soumis à votre **examen, suivant la Procédure de non-objection**, le 29 janvier 2019.

N'ayant reçu aucune objection jusqu'à 17 heures, le 31 janvier 2019, la Proposition est considérée comme **approuvée** et la Résolution **adoptée**.

PJ :

c. c.: Le Président

* Les questions concernant ce document seront adressées à :

Mme M. L. AKIN-OLUGBADE	Directrice générale	RDGW	Poste 6678
M. M. FREGENE	Directeur	AHAI	Poste 2042
M. G. PENN	Conseiller juridique général	PGCL	Poste 3320
M. M. TARHOUNI	Chef de Division	RDGW.2	Poste 2235
Mme A.N. MECCA	Chef de division	GCL.1	Poste 3309
M. L. BASSOLE	Responsable pays	COGN	Poste 1729
M. H. FELLAH	Agronome Principal	RDGW.2/COSN	Poste 6578

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



GUINEE

PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON DE 1.000.000 DOLLARS DES ETATS-UNIS AU TITRE DE L'AIDE D'URGENCE POUR LA LUTTE INTREGREE CONTRE L'INVASION DE LA CHENILLE LEGIONNAIRE D'AUTOMNE

DEPARTEMENTS RDGW/AHAI/COGN/PGCL

Janvier 2019

Table des Matières

	Page
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	ii
MATRICE DES RESULTATS DU PROJET	iii
1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'AIDE	5
1.1 Introduction	5
1.2 Justification de l'aide d'urgence	7
2. APERCU DE L'APPEL À L'AIDE D'URGENCE	8
2.1 L'appel international	8
2.2 Solidarité de la communauté internationale	9
3. OPERATION D'AIDE D'URGENCE	9
3.1 Objet et description	9
3.2 Coût et source de financement	11
3.3 Mise en œuvre et organisation	11
3.4 Acquisitions	13
3.5 Gestion financière et audit	13
3.6 Décaissements	13
3.7 Calendrier d'exécution	14
3.8 Mesures de sauvegardes environnementales	14
4. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS	14
4.1 Conclusions	14
4.2 Recommandations	14

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Carte des préfectures affectées en Guinée
- Annexe 2 : Requête adressée à la Banque
- Annexe 3 : Tableau récapitulatif sur la contribution des autres donateurs
- Annexe 4 : Détail des activités et budget
- Annexe 5 : Calendrier prévisionnel d'exécution

Equivalences monétaires (Janvier 2019)

1UC	=	1,3709	USD
1UC	=	1,2142	EUR
1UC	=	12 603,60	GNF

Année fiscale - Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Sigles et abréviations

AGPM	Service de la production et protection végétale (FAO)
ANPROCA	Agence Nationale de Promotion et du Conseil Agricole
ANASA	Agence Nationale de Statistiques Agricoles
BAD	Banque africaine de développement
BBC	British Broadcasting Corporation
CABI	Centre international de Bioscience Agricole
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEP	Champ Ecole Paysan
CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CLA	Chenille légionnaire d’automne
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
ASTF	Fonds fiduciaire africain de solidarité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
IRAG	Institut de recherche agronomique de Guinée
INS	Institut national de statistiques
ONU	Organisation des Nations Unies
OPCA	Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités
PTF	Partenaires techniques et financiers
SNPN-DS	Service National de Protection des Végétaux et des denrées stockées
TCP	Programme de coopération technique
WAE	When actually employed

MATRICE DES RESULTATS

Pays et nom du projet: Guinée - Assistance d'urgence pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne						
Objectif du projet: Lutter contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne et réduire les pertes de productions de maïs						
CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES / MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur	Base	Cible		
IMPACT	La sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens d'existence des populations de la Guinée sont durablement préservés	Taux de pertes de production	40% en 2017	15% en 2019	Statistiques de l'INS et rapports de l'ANASA	
RESULTS	Un dispositif efficace et durable d'appui à la lutte intégrée contre <i>Spodoptera frugiperda</i> est mis en place et fonctionnel	Superficie traitées (dont 40% appartenant à des femmes) Niveau d'infestation des parcelles suivies (dont 50% de parcelles appartenant à des femmes)	0 50%	10 000 ha (dont 4 000 ha appartenant à des femmes) 25%	Le rapport d'exécution produit par le comité de crise et la FAO	<u>Risque</u> : Non-respect par les populations des calendriers de traitement préconisés <u>Hypothèse</u> : Un Suivi rapproché sera assuré par la FAO et le Gouvernement en vue du respect du chronogramme du projet et des protocoles de lutte intégrée <u>Risque</u> : la progression de l'infestation est supérieure au rythme des traitements <u>Hypothèse</u> : 1) Une campagne de sensibilisation est lancée par le gouvernement sur l'ampleur de l'invasion et l'importance des respects du calendrier de lutte. 2) Le gouvernement va renforcer les équipes de diagnostic et d'intervention au niveau des 7 régions administratives pour limiter la propagation du ravageur.
PRODUITS	Produit 1 : Un dispositif efficace et durable de surveillance et de suivi du ravageur est mis en place et fonctionnel Produit 2 : Renforcement des capacités de la SNPV-DS, de l'IRAG, de l'ANPROCA et des producteurs Produit 3 : Des unités locales de production de biopesticides/pesticides botaniques sont mises en place Produit 4 : La coordination et le système de surveillance et d'alerte précoce de CLA au niveau national sont renforcés	1.1 Nombre de Champs Ecoles Paysans pour la lutte intégrée contre la chenille légionnaire d'automne mis en place (dont 30% F). 1.2 Nombre de pièges à phéromones mis en place 2.1 Nombre d'agents de la SNPV-DS, de l'IRAG, de l'ANPROCA formés sur des thèmes spécifiques 3.1 Nombre d'unités de production de biopesticides/pesticides botaniques installées et fonctionnelles 4.1 Nombre de comités de suivi installés et fonctionnels 4.2 Nombre de Système de surveillance et d'alerte mis en place et fonctionnel	0 0 70 0 0 0	20 (6 pour femmes) 1 650 150 agents (30% femmes) 2 (dont 1 pour femmes) 33 1	Rapports périodiques de la FAO Rapports périodiques de la FAO Rapports périodiques de la FAO et SNPV-DS Bulletins bimensuels d'alerte contre CLA	<u>Risque</u> : Retard dans l'acquisition des équipements et produits de traitement Passage du ravageur sur d'autres plantes hôtes cultivées et non cultivées <u>Hypothèse</u> : 1) L'expertise nationale est mobilisée et fournit l'appui, le suivi et le contrôle nécessaires sur le territoire. 2) Les agriculteurs sont sensibilisés à l'approche "gestion intégrée des déprédateurs »
ACTIVITES CLES	Composante 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des cadres du SNPV-DS, ANPROCA et IRAG Composante 2 : Gestion durable et Lutte intégrée contre la CLA Composante 3 : Protection des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par CLA Composante 4 : Coordination				INTRANTS : Composante 1: 193 600 USD Composante 2: 437 532 USD Composante 3: 242 248 USD Composante 4 : 61 200 USD Frais de gestion : 65 421 USD Total: 1.000.000 USD	

1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

1.1 Introduction

1.1.1 En Guinée, la culture du maïs occupe une importante place dans l'alimentation et l'économie. Effectivement, le maïs fait partie des principales spéculations céréalières, derrière le riz et le fonio avec la particularité de faire partie des aliments de base en Basse Guinée et Moyenne Guinée. Egalement, il existe une forte dépendance des ménages vis-à-vis des produits alimentaires importés, en particulier le riz et le blé à travers la consommation du pain et autres produits dérivés. La consommation du riz importé et local représente en termes de proportion à elle seule 98,8 % pendant que celle du maïs importé est de 37,4%. En d'autres termes, il existe une importante dépendance des ménages guinéens par rapport au riz importé qui est majoritairement consommé en comparaison avec le riz local. Dans le cas du maïs, la tendance est différente, dû au faite que de la totalité du maïs consommé en Guinée, 33,1% est produit localement, contre 14,3% de riz produit et consommé localement¹. Cette culture aussi utilisée comme cash-crop demeure un pilier pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée.

1.1.2 Depuis le démarrage de la campagne agricole 2017, les agriculteurs font face à l'invasion de la chenille légionnaire d'automne sur la culture de maïs causant d'importants dégâts et menaçant la production des 610 389 ha de maïs cultivés durant cette période². En effet, suite à une mission conjointe composée d'experts de la FAO (Bureau régional pour l'Afrique et Bureau pays) et du Service national de la Protection des Végétaux et des denrées stockées (SNPN-DS), la chenille légionnaire d'automne, (Fall Armyworm en anglais) '*Spodoptera frugiperda*', a été identifiée et officiellement déclarée pour la première fois en Guinée en Octobre 2017 dans les régions de Kindia (Commune urbaine, Friguiagbe et Damakania), de Mamou (commune urbaine) et de Labé (commune urbain et village de Kouraba). Toutefois, des témoignages signalent sa présence sur le territoire depuis la fin de l'année 2016.

1.1.3 Depuis, le ravageur s'est propagé rapidement, et sa présence a été confirmée sur la presque totalité du territoire national, soit 22 préfectures sur 33³. A ce jour, il est présent dans les quatre régions naturelles du pays, caractérisées chacune par des conditions édapho-climatiques différentes. Sa capacité d'adaptation et de propagation font de ce nuisible un danger pour toutes les préfectures et zones de production du pays. Depuis son apparition, la FAO à travers un projet de coopération technique intitulé TCP/GUI/3606 : « Appui à la gestion durable des chenilles légionnaires d'automne en Guinée », œuvre en collaboration avec les services du Ministère de l'Agriculture pour le suivi et la localisation de ce nuisible. Toutefois, vu les difficultés liées à l'inexistence d'un dispositif fiable et actif de contrôle, de suivi des échanges, de flux de produits agricoles et de gestions des résidus de cultures, et au vu de l'apparition de la chenille dans tous les pays de la sous-Région, nous considérons que l'ensemble du territoire soit déjà atteint par la chenille.

1.1.4 La chenille légionnaire d'automne *Spodoptera frugiperda* J.E. Smith originaire des régions tropicales et subtropicales des Amériques se nourrit de feuilles et de tiges de plus de 80 espèces végétales⁴. C'est un insecte ravageur de la famille des lépidoptères qui s'attaque à plus de 80 espèces de plantes, d'importance économique telle que le maïs, le riz et le sorgho, mais aussi aux cultures maraîchères et au coton. Adulte, elle peut se déplacer jusqu'à plus de 100 km par nuit. Elle pond de 1000 à 2000 œufs sur les plantes, qui éclosent sous forme de larves et commencent à attaquer les plantes. De fortes infestations peuvent entraîner des pertes de rendement importantes.

¹ Profil de sécurité alimentaire et nutritionnel de Guinée (FAO), 2016

² INS, 2017

³ FAO, Avril 2017

⁴ CABI, 2017

Les agriculteurs des Amériques ont pu maîtriser le nuisible, à des niveaux très bas, pendant de nombreuses années, mais à un coût important. Après le recours à la lutte chimique pendant de longues périodes et face à la résistance de ce nuisible, de nouvelles stratégies ont été appliquées. Il s'agit de la recherche d'alternatives à la lutte chimique (lutte biologique, culturale, etc.) et l'application des piliers de l'agroécologie à travers la gestion intégrée des nuisibles (IPM en anglais). La FAO, depuis l'apparition de la CLA sur le continent africain œuvre dans ce même sens en capitalisant les acquis du continent américain dans le respect des spécificités édapho-climatiques de chacun des pays africains affecté par la CLA.

1.1.5 Sur le continent, la chenille a été signalée pour la première fois en 2016 en Afrique, au Nigéria, à Sao Tomé, au Bénin, au Niger et au Togo⁵ et cause des dommages importants sur la culture de maïs. Sa présence a été confirmée au Ghana⁶ et au Zimbabwe⁷ et des signalisations ont été enregistrées au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Afrique du Sud et en Zambie⁸. Depuis février 2018, la chenille a été officiellement signalée dans presque toute l'Afrique Sub-saharienne à l'exception du Djibouti, l'Érythrée et le Lesotho⁹. Bien que les voies d'introduction n'aient pas été identifiées, son apparition en Afrique en 2016 ainsi que sa fulgurante propagation révèlent le danger de ce nuisible transfrontalier pour le continent africain. Depuis, la FAO et ses partenaires ont mis en place une coordination régionale avec l'implication particulière de l'UA et de la CEDEAO et en collaboration avec des partenaires tels que le CILSS et l'USAID. Un Programme pour action de la CLA a été élaboré et propose des actions prioritaires qui renforcent la qualité des interventions et la lutte contre la CLA. Également, la FAO en collaboration avec ses partenaires œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets à impact régional. La Banque a, à ce jour, approuvé deux aides d'urgence au profit du Cabo Verde et du la Guinée Bissau, et à entamer des réflexions avec différents partenaires pour le montage d'une opération régionale pour le contrôle et la lutte du CLA.

1.1.6 Selon la FAO, le maïs est l'aliment de base le plus cultivé en Afrique sub-saharienne. Plus de 300 millions de personnes du continent dont 98% de petits producteurs, dépendent de cette culture comme principale source d'alimentation. En l'absence de mesures de contrôle, la chenille légionnaire d'automne (CLA) peut considérablement réduire les productions. Ces pertes, couplées à d'autres facteurs tels que les changements climatiques, instabilités sociales et autres peuvent entraîner les ménages au-delà des limites de l'insécurité alimentaire. Depuis l'apparition de la CLA, des dizaines de millions d'hectares sont affectés sur le continent. Ceci représente des pertes de production de l'ordre de 8,3 à 20,6 millions t/an dans juste 12 pays grands producteurs de maïs. La valeur de ces pertes est estimée entre 2,6 et 6,1 milliards USD. Vu l'ampleur actuelle, les besoins pour l'Afrique s'élèvent à 87 millions de USD.

1.1.7 En dehors du maïs, la chenille légionnaire d'automne s'attaque déjà à d'autres cultures dont nombreuses sont d'une grande importance économique en Guinée. Il s'agit des cultures de piment et de gombo sur lesquels les dégâts ont été constatés par la FAO dans la préfecture Forécariah et signalés par les producteurs dans d'autres régions du pays. L'attaque de ces cultures auxquelles s'ajoutent d'autres espèces d'intérêt économique et nutritionnel par la CLA, signalée par les producteurs des diverses régions de la Guinée, menace le processus d'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et accroît la vulnérabilité des populations et ménages ruraux.

⁵ Goergen, G. et al. 2016 ; CIPV, 2016

⁶ CABI, 2017

⁷ FAO, 2017

⁸ BBC, 2017

⁹ FAO's Brief on FAW, 2018

1.1.8 En Guinée, les pertes de maïs avoisineraient 40% de la production annuelle moyenne estimée à 748 639 tonnes en 2017¹⁰, soit environ 300 000 tonnes. Toutefois, reconnaissant la capacité de propagation et d'adaptation de la chenille à d'autres cultures hôtes potentielles dans le Pays, les pertes pourraient s'accroître les années à venir si des mesures ne sont pas prises au niveau national à court et à moyen termes. Ceci aura un impact négatif non seulement sur les moyens d'existence des agriculteurs mais aussi sur leur capacité future à faire face à leurs besoins alimentaires et nutritionnels et à résister aux chocs éventuels.

1.1.9 Comme conséquence à l'invasion de la chenille légionnaire d'automne, laquelle a causé des dégâts irréversibles sur les campagnes agricoles 2017 et celle en cours, des actions d'aide humanitaire ont été prises par le Japon à travers la FAO pour assister les zones et les personnes affectées dans les préfectures de Labé, Mamou, Kindia et Koundara. Ces actions visent à assister les ménages affectés en intrants et outillages agricoles tout en assurant leur formation pour la gestion intégrée et durable de ce nuisible. D'autre part, le Service National de la Protection des Végétaux et des denrées stockées (SNPV-DS) et ses services déconcentrés entreprennent, grâce à un protocole d'accord signé avec la FAO, des missions de prospection et surveillance suivies de sessions d'information et de formation des agriculteurs effectuées par la FAO. Face à la résistance de la CLA aux divers pesticides utilisés et en l'absence de moyens de lutte alternatifs en Guinée (biopesticides, pesticides botaniques, entomophages ou entomopathogènes), aucune recommandation harmonisée n'a pour l'instant été faite aux agriculteurs qui font recours aux méthodes préventives partagées par la FAO (agroécologie et lutte intégrée) et à la lutte chimique en cas d'urgence. Cette situation est donc caractérisée par l'utilisation d'une importante gamme de pesticides chimiques de contact, inadéquats pour le contrôle de la CLA avec des risques pour la santé humaine et l'environnement, d'autant plus que les mesures de protection des utilisateurs (combinaisons, gants, lunettes, etc.), ne sont pas respectées.

1.1.10 Suite, à l'ampleur des dégâts causés par le ravageur, le Gouvernement Guinéen a sollicité l'assistance de la communauté internationale pour venir en aide aux agriculteurs (trices) sinistrés. Dans ce cadre, une requête d'appui technique et financier d'urgence de 1.000.000 dollars EU a été transmise à la Banque Africaine de Développement par correspondance en date du 11 octobre 2018, afin de soutenir les efforts nationaux et des autres partenaires techniques et financiers pour lutter contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne. Dans le même objectif, des requêtes ont été soumises auprès de la communauté internationale dont : la FAO et le Japon, référencée : n° 765/MA/CAB/BSA/2017, du 03 octobre 2017 ; et la BAD, référencée : Requête d'appui technique et financier en date du 11 octobre 2018. Dans ce contexte, le soutien de la BAD a été sollicité par le Gouvernement pour venir en aide aux personnes affectées.

1.2 Justification de l'aide d'urgence

1.2.1. Selon les données de l'INS (Perspectives démographiques 2017) en Guinée, la population rurale représente 64,69% et l'Agriculture emploie 40 à 90% de la population active et constitue la seule source de revenu pour 50% de la population nationale. L'objectif de la présente proposition est de fournir une réponse directe et immédiate à la situation d'urgence suite à une catastrophe naturelle provoquée par l'invasion d'un insecte nuisible sur l'une des principales cultures vivrières en Guinée. Elle vise à appuyer les efforts déployés par le gouvernement Guinéen et ses partenaires techniques et financiers (PTF). Face à l'ampleur de l'invasion et la voracité du ravageur, le renforcement des capacités, le développement des compétences, la surveillance et la recherche à court termes, sans délais, sont primordiaux.

¹⁰ INS, 2017

1.2.3. La présente proposition d'aide d'urgence est conforme aux Directives révisées de la Banque en matière d'aide d'urgence et au Règlement général du Fonds Spécial de Secours (ADB/BD/WP/2008/211/Rev.1 et ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1). Telle que décrite au paragraphe 1.2.1 ci-dessus, elle entre dans la catégorie des situations d'urgence dérivant des catastrophes naturelles causées par l'invasion par les insectes nuisibles. Cette invasion est un événement imprévisible qui a occasionné d'importants dégâts et pertes de production, une désorganisation sociale et économique, et des risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle a entraîné notamment la perte de revenus et une détérioration des conditions de vie des populations vulnérables.

1.2.4. Elle permettra, dans un premier temps, de former, sensibiliser les acteurs et limiter les dégâts causés par la chenille légionnaire d'automne et les pertes de productions. Des formations seront réalisées à travers des champs écoles paysans (CEP) utilisant le « Guide de gestion intégrée de la chenille légionnaire d'automne sur le maïs » élaboré par la FAO et largement utilisé actuellement en Afrique. Des produits biologiques, à faible impact sur le milieu fragile guinéen seront promus et utilisés sur les parcelles de maïs infestées ainsi que sur les autres cultures hôtes de la chenille légionnaire d'automne. La carte du pays et celle de la zone touchée sont présentées en annexe 1.

2. APERÇU DE L'APPEL A L'AIDE D'URGENCE

2.1 L'appel international

2.1.1 Cette proposition est une réponse aux appels lancés à la FAO et à la BAD, par le Gouvernement de Guinée et à la déclaration officielle de la présence de la chenille légionnaire d'automne conjointement faite par la FAO et le Ministère de l'agriculture en Octobre 2017. Les premières infestations au Pays ont été découvertes en mai 2017, un mois à cheval avant le début de la saison pluvieuse. Dès la germination du maïs, les premières attaques ont été enregistrées dans les préfectures intermédiaires entre la Basse Guinée et la Moyenne Guinée avec plus d'intensité à Kindia, Mamou et Labé, régions à grande vocation agricole du pays. Suite à cette invasion, le pays à travers l'appui de la FAO a mis en place un groupe de travail national multidisciplinaire et multisectoriel qui a abouti entre autre à l'élaboration d'un Plan d'action national pour faire face à ce nuisible. Ce plan de lutte contre la chenille légionnaire d'automne prévoit, le recours aux pesticides biologiques, botaniques et chimiques et la promotion des modes de lutte durables et intégrés.

2.1.2 Dans l'immédiat, le Ministère de l'Agriculture a fait un appel à la FAO, et à d'autres partenaires notamment la CEDEAO, pour une assistance d'urgence afin de faire face à ce ravageur et minimiser son impact sur la campagne agricole en cours. La FAO a réagi favorablement et a envoyé une mission d'appui pour effectuer l'évaluation de la situation et l'élaboration d'un projet d'urgence afin de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires. La FAO a également assisté les autorités guinéennes dans l'élaboration d'une note conceptuelle pour la soumission de la requête d'aide d'urgence à la BAD. Elle a également élaboré et lancé sur fonds propre un projet visant à assurer le suivi de la CLA, la sensibilisation et formation de base des cadres nationaux (SNPV-DS et ANPROCA) et des producteurs (trices) leader en Guinée.

2.1.3 Les besoins pressants demeurent toujours d'actualité pour le contrôle de ce ravageur qui est présent sur la quasi-totalité du territoire national, aussi bien sur les cultures de saison que de contresaison. La nécessité de doter le pays et ses populations de moyens techniques pour y faire face, d'une manière rationnelle et durable afin de minimiser l'impact sur la sécurité alimentaire et sur les moyens d'existence demeure.

2.1.4 En effet, il est nécessaire de contrôler ce ravageur sur le maïs et les autres cultures affectées afin de réduire le taux d'infestation, limiter les attaques sur les autres cultures hôtes et maintenir le niveau de la population de la chenille à un niveau inférieur au seuil économique admissible. Les personnes touchées sont principalement la communauté rurale qui dépend en grande partie de l'agriculture.

2.2 Solidarité de la communauté internationale

2.2.1 Dès l'appel à l'assistance lancé en octobre 2017 par le Gouvernement, la FAO a fourni l'assistance technique pour l'évaluation rapide des besoins dans le but de l'élaboration d'un projet d'urgence. Une proposition d'un programme de coopération technique (TCP) d'urgence d'un montant de 98 000 USD a été soumise et approuvée par la FAO. Les résultats de ce TCP serviront de base à la mise en œuvre de ce projet d'urgence.

2.2.2. À travers la Représentation de la FAO en Guinée, un appel d'assistance d'urgence a également été adressé au Japon, pour une proposition de projet d'un montant de 2.119.204 USD.

3. L'OPERATION D'AIDE D'URGENCE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

3.1 Objet et description

3.1.1 L'objectif principal de cette opération financée par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) est de contribuer à la lutte contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne, nouvellement introduite en Guinée. Il s'agit spécifiquement de : (i) renforcer la résilience des agriculteurs (trices) face aux attaques de la CLA ; (ii) favoriser la gestion intégrée et durable de la CLA en Guinée ; (iii) doter les services de protection des végétaux et de la recherche agricole de capacités techniques et matérielles pour l'identification, le suivi et le contrôle de la chenille légionnaire d'automne.

3.1.2 Ce projet a été élaboré pour soutenir et compléter les interventions en cours du Gouvernement et des autres partenaires, en vue d'apporter une aide d'urgence aux producteurs sinistrés. Le projet a pour but de promouvoir l'acquisition de produits phytosanitaires les mieux indiqués pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne et les mieux adaptés au contexte national et à l'environnement fragile du Pays. Le projet renforcera les capacités techniques des producteurs démunis en matière de gestion intégrée et durable de la CLA. Egalement, les capacités matérielles des producteurs (trices) seront renforcées au vu des pertes en semences enregistrées. En effet, sur le continent africain plus de 98% des producteurs (trices) de maïs sont de petits agriculteurs familiaux avec de faibles rendements. Les semences utilisées pour chaque saison sont généralement produites par eux même et affectés au fil des saisons par une réduction du pouvoir germinatif et génétique. Il s'agit d'acquérir des intrants (semences, fertilisants, etc.) et outillages agricoles (houe, pelle, binette, râtaux, machette, etc.) qui permettront de renforcer les capacités de ces producteurs (trices). Le projet permettra en outre le renforcement des capacités des services de la protection des végétaux (SNPV-DS), de la recherche agricole (IRAG) et de la vulgarisation (ANPROCA) ainsi que la mise en place des réseaux d'identification, de suivi et de contrôle du ravageur. Des formations et accompagnements techniques sont également prévus et seront assurés par les services techniques du Ministère de l'Agriculture. Le projet envisage enfin, en collaboration avec l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée, l'installation d'unités locales de production de biopesticides/pesticides botaniques. Les composantes/activités du projet se présentent comme suit :

Composante	Description des composantes
Renforcement des capacités techniques et matérielles des cadres du SNPV-DS, ANPROCA et IRAG	<p>A1. Renforcement des capacités institutionnelles : (i) Revue et mise à jour des réglementations de la législation sur les pesticides et leur homologation ;</p> <p>A2. Renforcement des capacités des cadres : (i) Renforcement des capacités des cadres du SNPV-DS, IRAG et ANPROCA sur la gestion intégrée de la CLA et le système informatisé de suivi et de surveillance FAMEWS; (ii) Formations des auxiliaires en défense des cultures (ADC) sur les normes d'application et d'utilisation des pesticides ; (iii) Acquisition d'équipements et consommables pour le laboratoire de diagnostic de la protection des végétaux et le laboratoire Central de l'IRAG à Foulaya /Kindia ; (iv) Acquisition et fourniture de moyens de locomotion.</p>
Gestion durable et Lutte intégrée contre la CLA	<p>B1. Surveillance et suivi du ravageur : (i) Acquisition et distribution de dispositifs mobiles pour la mise en place d'un système informatisé de surveillance de la CLA (FAMEWS) et mise en place du système FAMEWS de suivi et d'alerte précoce ; (ii) Acquisition et installation de pièges à phéromone (iii) Collecte et traitement des données sur la dynamique de population du ravageur ; (iii) acquisition et installation de pièges à phéromone ; (iv) Elaboration/mise à jour de plan de contingence et simulation des actions.</p> <p>B2. Contrôle et lutte intégrée contre le ravageur : (i) Acquisition de matériels et équipements de protection et d'application ; (ii) installation de deux (02) unités locales de production de biopesticides/pesticides botaniques (presse à neem) et formation des coopératives à leur fonctionnement (extraction d'extrait, mélange avec les adjuvants, mise en bouteille et application) ; (iii) Equipements pour la surveillance ; (iv) Equipement et Dynamisation des comités de surveillance de la CLA ; (v) Missions d'évaluation de la situation et des impacts de la CLA.</p> <p>B3. Information et sensibilisation des acteurs sur la détection, identification et contrôle de la CLA (i) Production et diffusion de supports de communication (spot tv, radio, dépliants et brochures, film documentaire, presse écrite et en ligne) sur la présence de la CLA, son identification et son contrôle ; Vulgarisation de FAMEWS ; (ii) Production et distribution de bulletins de prévisions et de surveillance (également en langue locale)</p>
Protection des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par CLA	<p>(i) Définition de kits d'assistance ; (ii) Acquisition et distribution d'intrants et outillages agricoles aux producteurs (trices) (semences, fertilisants, matériels et équipements agricoles); (iii) mise en place de 20 champs écoles paysans ; (iv) formation des producteurs ;</p>
Coordination	Personnel d'appui du projet - Experts de haut niveaux (CEP-IPM, Surveillance et alerte précoce, etc)

3.1.3 La mise en œuvre rapide des activités prévues permettra de lutter contre le ravageur et limiter les pertes de production mais aussi de mieux comprendre la bio-écologie du ravageur et en identifier ses parasites et auxiliaires naturels en Guinée. Aussi, il permettra de renforcer les capacités techniques appropriées des services régionaux de la protection des végétaux pour le suivi et le contrôle du ravageur et la maîtrise de la lutte intégrée et raisonnée contre le ravageur.

3.1.4 Il s'avère donc indispensable de créer d'urgence des conditions essentielles pour assurer la lutte contre la chenille légionnaire d'automne et sauvegarder les récoltes de la campagne en cours et de celles à venir. Cette intervention est primordiale pour assurer la sécurité alimentaire des populations et doter le pays des moyens nécessaires pour développer les compétences et les capacités afin de maîtriser le ravageur à des niveaux faibles.

3.1.5 Ainsi, le projet permettra de doter les producteurs en équipements et produits de traitement, afin de limiter les dégâts, sauver la récolte et limiter la propagation du ravageur. Une campagne rapide et ciblée de lutte et de sensibilisation est indispensable pour réduire les pertes de production de maïs et préserver les autres cultures hôtes. Il contribuera à la mise en œuvre d'une stratégie de lutte intégrée et raisonnée tenant compte du contexte guinéen combinant la lutte biologique par l'utilisation de produits naturels d'espèces végétales disponible dans le pays (extrait de feuilles et graines de neem (*Azadirachta indica*) et des méthodes agro-techniques préventives et d'atténuation.

3.2 Coût et sources de financement

3.2.1 Le coût total de l'opération, net d'impôts et de droits de douane, est de 1.000.000 dollars EU. Le Don servira à couvrir le coût des activités, estimé à 934 579 dollars EU, et les frais de gestion de la FAO fixés à 65 421 dollars EU (7% du montant total du don). La répartition des coûts est résumée ci-dessous et le détail des activités est donné en Annexe 5.

<i>Composantes</i>	<i>Montant (dollars EU)</i>
Renforcement des capacités techniques et matérielles des cadres du SNPV-DS, ANPROCA et IRAG	193 600
Gestion durable et Lutte intégrée contre la CLA	437 532
Protection des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par CLA	242 247
Coordination	61 200
Sous total Activités à réaliser	934 579
Frais de gestion FAO (7% du montant des activités à réaliser)	65 421
Total	1 000 000

3.2.2 Il est à noter que conformément aux directives du fonds du secours, les ressources de l'aide d'urgence ne seront pas utilisées pour fournir des indemnités journalières aux participants aux formations.

3.3 Mise en œuvre et organisation

3.3.1 Le Bureau de la FAO en Guinée sera responsable de la coordination de la mise en œuvre des activités de l'aide d'urgence, en étroite collaboration avec le Gouvernement. Le Ministère de l'Agriculture, Ministère de tutelle, les directions régionales, préfectorales et les associations et groupements de producteurs (trices) sont les acteurs principaux en vue de la pérennisation des acquis de l'opération. Le SNPV-DS, l'IRAG et l'ANPROCA parties actives dans le processus d'élaboration de cette proposition, participeront à la mise en œuvre et au suivi du projet. La coordination du projet sera renforcée lors des sessions du groupe de travail national multidisciplinaire et multisectoriel, mis en place pour la coordination des actions dans le cadre de la lutte contre la CLA. Ce groupe de travail nationale, établi par arrêté ministériel est directement présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture. La vision du Ministère de l'Agriculture, des autres Ministères sectoriels et partenaires au développement de la Guinée se traduit à travers ce groupe de travail dont des éléments du plan d'action national sont partie intégrante de cette proposition.

3.3.2 La FAO est une agence technique de l'ONU ayant un mandat pour l'alimentation, l'Agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. L'organisation possède une large expérience et toute la capacité de réponse à des besoins humanitaires dans des situations de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Ces capacités représentent des composantes essentielles de son Cadre de Programmation Pays (CPP 2018-2022) qui intègre la « Sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience des populations vulnérables face aux crises et aux effets du changement climatique ». La FAO a prouvé depuis de longues années son expertise administrative et technique en réponse aux catastrophes et de relèvement après des catastrophes. Les avantages comparatifs de la FAO sont bien reconnus en ce sens qu'elle a la capacité de mobiliser et de déployer rapidement les moyens humains et techniques nécessaires pour assister les pays pour le renforcement de la résilience des ménages, communautés et institutions pour une meilleure prévention et riposte face aux catastrophes ayant un impact sur les ressources naturelles, l'alimentation, l'agriculture et la nutrition.

3.3.3 Dans ce cadre, la FAO a mis en avant ses avantages comparatifs pour la bonne exécution du projet d'urgence pour le « Renforcement des moyens d'existence des populations affectées par les catastrophes naturelles en Guinée » (OSRO/GUI/801/JPN), pour un montant 500.000 Dollars US financé par le Japon en 2017. Egalement, la FAO à travers un financement de 5.000.000 USD de la Banque Mondiale en 2015 a mis en œuvre le projet d'urgence « Assistance agricole d'urgence aux populations victimes de la maladie à virus Ebola (MVE) en Guinée » (UTF/GUI/020/GUI). Malgré les défis techniques et la situation sanitaire en vue durant l'épidémie EBOLA, la FAO a pu mobiliser l'expertise nécessaire à temps et identifier les solutions les plus appropriées. Il en est de même pour la mise en œuvre du projet d'urgence intitulé : « Assistance d'urgence aux communautés des pêcheurs de la zone côtière de la Guinée, victimes de l'épidémie Ebola » (OSRO/GUI/501/SWE) financé par le Royaume de Suède à hauteur de 736 594 USD en 2016.

3.3.4 Il est à rappeler aussi, que la Représentation de la FAO en Guinée a reçu les financements de l'Union Africaine – ASTF (GCP/GUI/021/MUL) et du Japon (OSRO/GUI/401/JPN) pour la mise en œuvre des projets d'urgence respectifs: (i) « Appui à la résilience des ménages affectés par la maladie à virus Ébola » (500.000 USD en 2015) et (ii) « Assistance agricole aux populations victimes des inondations dans les préfectures de Kindia, Tougué, Siguiiri, Dinguiraye et Kankan » (1.000.000 USD en 2014). Les leçons apprises et acquis capitalisés de ces diverses collaborations, seront mis à profit pour une mise en œuvre efficiente et rapide de l'aide d'urgence pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne.

3.3.5 Il est à signaler que depuis l'apparition de la chenille légionnaire d'automne sur le Continent, la FAO a pris des mesures immédiates afin d'apporter les appuis nécessaires à l'ensemble des pays infestés et de les doter des capacités techniques et financières. Plusieurs réunions consultatives ont eu lieu à Harare au Zimbabwe du 14 au 16 février 2017, Nairobi du 25 au 28 avril 2017, Addis Ababa le 29 juin 2017, Accra 18 au 20 juillet 2017 avec des représentants des gouvernements, des experts et des parties prenantes pour faire le point sur la situation et soutenir la planification des situations d'urgence et l'intervention rapide pour la lutte contre ce parasite. Ces réunions ont vu la participation des représentants des gouvernements, des institutions de recherche et de développement aux niveaux national, régional et international, des milieux universitaires et des organismes donateurs, ainsi que des représentants du secteur privé. Elles ont abouti à un ensemble de points d'actions et de recommandations visant à combler les lacunes en matière de recherche, à avoir plus de connaissances sur les changements comportementaux et biologiques du ravageur selon le contexte écologique africain et à l'élaboration du Programme d'action de la FAO pour la CLA.

3.3.6 La FAO a entrepris une série d'actions rapides, telles que l'élaboration d'un guide technique pour l'identification de la chenille légionnaire d'automne, les protocoles d'évaluation des niveaux d'infestation et des dommages, et des recommandations pour les options de lutte, y compris le soutien aux gouvernements dans l'élaboration des plans d'action, et ces informations ont été partagées avec les pays concernés. Egalement, la FAO a élaboré un guide de Gestion intégrée de la chenille légionnaire d'automne sur le maïs qui sert de matériel de base sur tout le continent africain pour la formation des agriculteurs dans les CEP pour une approche durable. D'autre part, la FAO a mis en place un système informatique de suivi et d'évaluation des risques liés à la CLA à travers l'utilisation de l'application Android FAMEWS et dont les informations sont utilisées en tant qu'outil d'aide à la prise de décision dans les pays affectés. Toutes les actions et acquis seront consolidés au niveau de la task force nationale et des comités de suivi mis en place au niveau régionaux et préfectoraux grâce à l'intervention du TCP/GUI/3606 : « Appui à la gestion durable de la chenille légionnaire d'automne (CLA) en Guinée » (98 000 USD). Les acquis de ce projet axé sur le suivi, la prospection et la recherche à court terme d'alternatives biologiques seront mis à profit dans le cadre cette assistance d'urgence. Toutes ces actions permettront aux services de la protection des végétaux et de la vulgarisation de parvenir à une meilleure compréhension et

connaissance de la lutte durable contre la chenille légionnaire d'automne, la consolidation des connaissances sur les modes de développement et l'écologie de la chenille légionnaire d'automne en Guinée, ainsi qu'en fournissant des données fiables sur les pertes de rendement et l'impact socio-économique.

3.3.7 Pour la mise en œuvre de l'aide d'urgence en Guinée, la FAO recrutera un expert (spécialiste en protection des végétaux/Lutte intégrée), pour le contrôle et le suivi du programme de contrôle et de lutte contre le ravageur et mobilisera les experts de haut niveau nécessaires au besoin (Consultant IPM et lutte biologique, Suivi Evaluation et Communication). La Banque opérera le suivi de cette intervention d'urgence par l'intermédiaire de ses bureaux à Conakry et Dakar (COSN), à travers la consultation des rapports d'activités, des réunions régulières avec le bureau de la Représentation de la FAO à Conakry et des visites de terrain.

3.4 Acquisitions

3.4.1 Considérant les appuis déjà engagés avec le Gouvernement de Guinée dans la lutte contre le ravageur, et l'expertise en matière de réponse rapide aux catastrophes naturelles dans les domaines de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, la FAO, en tant qu'institution des Nations-Unies est la mieux placée pour assurer efficacement la coordination de l'exécution de la présente opération d'aide humanitaire d'urgence qui sera financée par la Banque. Les ressources de la Banque seront destinées au financement des acquisitions des biens, services et travaux nécessaires à la lutte contre la chenille légionnaire d'automne sur l'étendue du territoire guinéen tels que décrits dans le tableau au paragraphe 3.1.2.

3.4.2 Dans le but d'assurer une bonne efficacité de sa mise en œuvre, les acquisitions seront réalisées conformément aux dispositions de la *Politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque, d'octobre 2015* (la Politique). En application de l'Article 5.3 (e) de la Politique et conformément aux dispositions du chapitre G du volume 2 de la partie A du Manuel des Opérations de passation des marchés (OPM), la FAO appliquera ses propres règles de passation de marchés et d'éligibilité pour toutes les acquisitions dans le cadre de ce projet en conformité avec le chronogramme prévu au tableau en annexe 5 du présent rapport. Pour se faire, la FAO signera les Annexes spécifiques à l'accord-cadre sur les principes fiduciaires (FPA) signés avec la Banque en mars 2018 et qui encadre l'intervention de la FAO lorsqu'elle intervient comme agence d'exécution (pour le compte d'un pays) dans un projet financé par la Banque. L'application des règles d'éligibilité de la FAO est conforme aux dispositions de l'article 3.8 des *Directives révisées de la Banque relatives à l'aide d'urgence et au Règlement général du Fonds spécial de secours* (ADB/BD/WP/2008/211/Rev.1 et ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1) qui permettent de déroger à la règle d'origine pour les opérations de secours d'urgence.

3.4.3. Les méthodes et procédures de passation des marchés de la FAO à utiliser seront celles prévues par ses règles et les mécanismes de contrôle et suivi des performances des acquisitions ceux convenus dans le FPA.

3.5 Gestion financière et audit

La gestion et les dépenses de l'aide d'urgence seront régies par les règles, règlements, politiques et procédures de la FAO. Dans les six mois suivant la date de clôture des activités de l'aide d'urgence, la FAO fournira au Donataire et à la Banque (i) un rapport final résumant les activités de l'aide d'urgence, les incidences des activités, ainsi que les données financières provisoires et, (ii) une confirmation écrite du responsable de l'opération certifiant que la FAO a respecté les termes de la Lettre d'accord tripartite. La FAO veillera à faire figurer le nom de la Banque, ainsi que sa

contribution comme “Institution Multilatérale de Développement”, dans les annexes de ses rapports financiers annuels.

3.6 Décaissements

En raison de la nature et des procédures d’acquisition de cette opération, il est recommandé que la totalité du don soit décaissée aux conditions suivantes :

- i) La signature d’une lettre d’accord tripartite entre la Banque, la République de Guinée et la FAO ; et
- ii) La Fourniture par la FAO des références du compte bancaire dans lequel les ressources du don seront logées.

Les décaissements sont soumis aux règles et procédures de la Banque.

3.7 Calendrier d’exécution

Tenant compte de la spécificité de l’aide et la nécessité de suivre la bio-écologie du ravageur en fonction du calendrier cultural, il apparaît indispensable que la durée totale de l’opération excède les six mois habituellement requis pour les aides d’urgence, afin que la lutte contre la chenille légionnaire d’automne soit véritablement efficace. Ainsi, la durée totale de l’opération sera portée à 12 mois. Les fonds qui ne seront pas utilisés à la fin de cette période seront retournés à la BAD.

3.8. Mesures de sauvegarde environnementale

Le projet est classé en catégorie environnementale 3 car il s’agit d’un projet d’urgence et de courte durée (La durée totale de l’opération ne doit pas dépasser 12 mois).

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusions

En raison de la complexité des opérations de lutte contre l’invasion de ravageurs nouvellement introduits et à grand potentiel de nuisibilité sur les productions agricoles et les conditions de vie des populations (diminution des revenus et insécurité alimentaire et nutritionnelle), l’appui de la Banque à travers cette aide d’urgence est utile pour compléter et renforcer les efforts du gouvernement et de ses partenaires.

4.2 Recommandations

Il est proposé que le Conseil d’administration approuve un don d’un montant n’excédant pas 1.000.000 dollars EU au titre d’aide humanitaire d’urgence à la République de Guinée, sur les ressources du Fonds spécial de Secours, pour assister les populations affectées par l’invasion de la chenille légionnaire d’automne, selon les modalités et conditions énoncées dans le présent rapport.

ANNEXES

Annexe 2: Requête à la Banque



MINISTÈRE DU PLAN ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 327 /MPDE/SG/CAB/DNIP/2018

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le.....11 OCT. 2018.....

La Ministre

A

Monsieur Léandre BASSOLE,
Responsable Pays du Groupe de
La Banque Africaine Développement
(BAD) en Guinée

Conakry

Objet : Requête de financement en faveur du Projet de la lutte contre la Chenille Légionnaire d'Automne (CLA) en Guinée.

Monsieur Le Responsable Pays,

J'ai l'honneur de solliciter votre accord pour le financement du projet cité en objet sous forme de Don pour un montant d'un million de dollars américains (USD 1 000 000). Ce montant sollicité permettrait de répondre à un impératif qui est celui de la réduction des pertes de productions agricoles en général et en particulier celles du maïs qui est l'une des céréales majeures de notre pays.

Je saisis cette opportunité pour vous renouveler les sincères remerciements du Gouvernement pour l'assistance soutenue de votre Institution et vous prier de recevoir, Monsieur le Responsable Pays, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Madame la Ministre P.O
Le Secrétaire Général



Péma Guilavogui

Annexe 3 : Tableau récapitulatif sur la contribution attendue des pays et autres bailleurs de fonds

Pays/Organismes	Type de contribution	Valeur (USD)
FAO	Appui technique et financier	98.000
BAD	Don	1.000.000
Japon	Don	500.000

Annexe 4 : Détail des activités et budget

Unité : USD

<u>Composante 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des cadres du SNPV-DS, ANPROCA et IRAG</u>	193 600
<u>A1. Renforcement des capacités institutionnelles</u>	25 000
Revue et mise à jour des réglementations de la législation sur les pesticides	25 000
<u>A2. Renforcement des capacités des cadres</u>	168 600
Renforcement des capacités des cadres du SNPV-DS, IRAG et ANPROCA sur la gestion intégrée de la CLA et le système informatisé de suivi et de surveillance FAMEWS	20 000
Formations des auxiliaires en défense des cultures (ADC) sur les normes d'application et d'utilisation des pesticides	15 000
Aquisition d'équipements et consommables pour le laboratoire de diagnostic de la protection des végétaux et le laboratoire Central de l'IRAG à Foulaya /Kindia	60 000
Acquisition et fourniture de moyens de locomotion	73 600
<u>Composante 2 : Gestion durable et Lutte intégrée contre la CLA</u>	437 532
<u>B1. Surveillance et suivi du ravageur</u>	81 000
Acquisition et distribution de dispositifs mobiles pour le système informatisé de suivi	21 000
Acquisition et installation de pièges à phéromone	20 000
Collecte et traitement de données sur la dynamique de population du ravageur	10 000
Elaboration/mise à jour de plan de contingence et simulation des actions	30 000
<u>B2. Contrôle et lutte intégrée contre la CLA</u>	285 532
Acquisition de matériels et équipements de protection et d'application	29 032
Acquisition de pesticides botaniques/biologiques ;	120 000
Installation de deux (02) unités locales de production de biopesticides/pesticides botaniques (presse à neem) et formation des coopératives à leur fonctionnement (extraction d'extrait, mélange avec les adjuvants, mise en bouteille et application).	55 000
Equipements pour la surveillance	6 500
Equipement et Dynamisation des comités de surveillance de la CLA	40 000
Missions d'évaluation de la situation et des impacts de la CLA	35 000
<u>B3. Information et sensibilisation des acteurs sur la détection, identification et contrôle de la CLA</u>	71 000
Production et diffusion de supports de communication (spot tv, radio, dépliants et brochures, film documentaire, presse écrite et en ligne) sur la présence de la CLA, son identification et son contrôle; Vulgarisation de FAMEWS.	56 000
Production et distribution de bulletins de prévisions et de surveillance (également en langue locale)	15 000
<u>Composante 3 : Protection des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par CLA</u>	242 247

Acquisition et distribution d'intrants et outillages agricoles aux producteurs (trices) (semences, fertilisants, matériels et équipements agricoles)	144 262
Mise en place et suivi de 20 champs écoles paysans	60 000
Formation des producteurs	37 985
<i>Composante 4 : Coordination</i>	61 200
Personnel d'appui du projet - Experts de haut niveaux (CEP-IPM, Surveillance et alerte précoce, etc)	61 200
<i>Sous-Total</i>	934 579
<i>Gestion par FAO (7% du montant des activités à réaliser)</i>	65 421
Total	1 000 000

Annexe 5 : Calendrier prévisionnel d'exécution

Activités	Année 2018		Année 2019											
		Déc	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Rédaction rapport évaluation														
Revue par le comité du Fonds spécial de secours (FSS)														
Approbation du projet														
Signature de la lettre d'accord de don														
Mise en vigueur														
Décaissement des ressources du don														
Recrutement des structures/ personnes chargées de la réalisation des travaux														
Mission de lancement														
Démarrage des activités														
Fourniture des biens (produits de traitement)														
Suivi des activités														
Revue à mi-parcours														
Date de clôture du projet														
Rapport d'achèvement du projet														

Annexe 6 : Personnel de projet

Consultant	Coût Unitaire (USD/J)	Nombre de Jours (J)	Nombre de mois (M)	Total (USD)
Expert en Lutte intégrée et CEP	225	60	2	13 500
Expert en Surveillance et alerte précoce	225	120	4	27 000
Expert en Homologation de pesticides/Biopesticides	90	30	1	2700
Expert en Gestion de CLA et projet	50	360	12	18 000
Total				61 200

Annexe 7 : Matériels et équipements

Category	Type of materials/equipment and cost estimates				Budget total (USD)
	Description	Unité	Prix Unitaire (USD)	Quantité (kg)	
Equipement Durable	1 Micro-ordinateurs portatif coordination du projet	Unit	1300	1	1 300
	4 Radios de sécurité	Unit	1300	4	5 200
	Smartphones pour la surveillance (FAMEWS)	Unit	70	300	21 000
	Motocycles	Unit	1500	25	37 500
	Véhicule et assistance temporaire	Unit	36100	1	36 100
	Presse à nîme	Unit	25000	2	50 000
Sous total					151 100
Equipement Non Durable	Semence de maïs	Kg	0,97	20000	19 400
	Semence d'aubergine	Kg	132	90	11 897
	Semence de gombo	Kg	55,14	180	9 926
	Semence de niébé	Kg	4,98	3600	17 923
	Total semences de maïs et semences maraichères				59 146
	Engrais NPK	Kg	0,68	40000	27 103
	UREE	Kg	0,62	40000	24 912
	Total engrais				52 016
	Houe	Unit	5,07	1000	5 070

	Binette	Unit	4,48	1000	4 480
	Machette	Unit	4,07	1000	4 070
	Pelle	Unit	4,07	1000	4 070
	Arrosoire	Unit	12,35	1000	12 350
	Rateaux	Unit	3,06	1000	3 060
	Total outils				33 100
	Total Intrants et outillages Agricoles				144 262
	Piège à phéromone	Unit	4	2 500	10 000
	Leurre	Unit	1	10 000	10 000
	Pulvérisateur (16L)	Unit	27,39	100	2 739
	Atomiseur (16L)	Unit	273,88	42	11 503
	Kit Protection EPI	Unit	49,30	300	14 790
	Acquisition de pesticides botaniques/biologiques	Ltr	-	-	120 000
Sous total					313 293
	Total				464 393

Annexe 8 : Mandat du personnel

Name:	
Job Title: Expert de la lutte biologique et CEP contre les chenilles légionnaires	
Division/Department: FAO Guinée	
Programme/Project Number:	
Duty Station: Guinée	
Expected Start Date of Assignment: Janvier 2018	Duration: 60 days WAE (45 days WAE on 2 missions and 15 days WAE for home work)
Reports to: Name: <i>Dr Mohamed Hama Garba</i>	Title: FAO Representative Guinea

General Description of task(s) and objectives to be achieved

Sous la supervision technique du Service de la production et protection végétale (AGPM), la supervision opérationnelle du Bureau régional pour l'Afrique (RAF) et en étroite collaboration avec le Représentant de la FAO, l'Expert de coopération technique entre pays en développement (CTPD) spécialiste de la lutte biologique (et CEP) contre les chenilles légionnaires, accomplira les tâches suivantes :

- Appuyer le projet dans l'identification des méthodes alternatives de lutte contre la chenille légionnaire;
- Apporter un appui à la finalisation des fiches et manuel techniques de lutte contre la chenille légionnaire
- Evaluer avec un groupe CEP de départ les besoins de formation et adapter le programme CEP lutte intégrée CLA
- Développer le contenu du programme CEP de lutte intégrée CLA du projet
- Organiser et former, en utilisant le manuel de formation CLA de la FAO, les agents du Service National de la Vulgarisation Agricole, les facilitateurs CEP des autres projets de la FAO sur la connaissance et la gestion de CLA en incluant les producteurs une connaissance basic de CLA et des options de lutte et poursuivre la formation des facilitateurs sur la conduite des études spéciales CEP-lutte intégrée CLA pour la compréhension et une meilleure gestion de CLA.

key performance indicators

Expected Outputs:	Required Completion Date:
- A la fin de chaque mission, le consultant soumettra au Représentant de la FAO et à AGPM un rapport de mission couvrant ses activités ainsi que les conclusions et recommandations de la mission.	Mars 2019
- Un rapport final du projet	Fin Octobre 2019

Name:	
Job Title: Expert en surveillance et alerte précoce	
Division/Department: FAO Guinée	
Programme/Project Number:	
Duty Station: Guinée	
Expected Start Date of Assignment: Janvier 2018	Duration: 120 days WAE (100 days WAE on 3 missions and 20 days WAE for home work)
Reports to: Name: <i>Dr Mohamed Hama Garba</i>	Title: FAO Representative Guinea

General Description of task(s) and objectives to be achieved

Sous la supervision technique du Service de la production et protection végétale (AGPM), la supervision opérationnelle du Bureau régional pour l'Afrique (RAF) et en étroite collaboration avec le Représentant de la FAO, l'Expert de coopération technique entre pays en développement (CTPD) spécialiste de la lutte biologique (et CEP) contre les chenilles légionnaires, accomplira les tâches suivantes :

- Former le staff du Service de Protection des Végétaux (SNPV-DS) et les communautés à la Surveillance et suivi dans le cadre de la lutte intégrée contre *S. frugiperda* et reporting;
- Former sur l'application mobile FAMEWS, l'enregistrement, le stockage et l'envoi des données collectées;
- Former le point focal national du projet d'appui à la lutte contre la CLA sur la validation des données FAMEWS, l'inventaire et la gestion des smartphones et des pièges à phéromone ;
- Former le personnel du SNPV-DS à l'utilisation de la plate-forme mondiale FAMEWS pour visualiser les données de terrain sur des cartes et des graphiques pour la prise de décision sur la gestion des chenilles légionnaires d'automne;
- Appuyer l'OPV à la mise en place du dispositif de surveillance du ravageur, d'alerte précoce ; rapportage y compris les pièges à phéromone, basé sur les réseaux CEP/communautés de base ;
- Définir les tdr et appuyer l'OPV à renforcer les capacités de la Task Force nationale sur la chenille légionnaire pour superviser les actions et coordonner les parties prenantes afin de mieux gérer le ravageur, y compris le suivi, les campagnes de sensibilisation.

key performance indicators

Expected Outputs:	Required Completion Date:
- A la fin de la mission, le consultant soumettra au Représentant de la FAO et à AGPM un rapport de mission couvrant ses activités ainsi que les conclusions et recommandations de la mission	Mars 2019 Fin Octobre 2019

Name:	
Job Title: Expert en Revue et mise à jour des réglementations de la législation sur les pesticides et l'homologation des pesticides biologiques à faible toxicité	
Division/Department: FAO Guinée	
Programme/Project Number:	
Duty Station: Guinée	
Expected Start Date of Assignment: Janvier 2018	Duration: 30 days WAE (20 days WAE on 1 missions and 10 days WAE for office work)
Reports to: Name: Dr Mohamed Hama Garba	Title: FAO Representative Guinea

General Description of task(s) and objectives to be achieved

Sous la responsabilité du représentant de la FAO en Guinée, sous la supervision directe de l'assistant de programme, sous la supervision technique du bureau du programme d'urgence sous-régional, le consultant s'acquittera des tâches suivantes:

- Revue et mise à jour des réglementations de la législation sur les pesticides
- Homologation des pesticides biologiques à faible toxicité
- Elaboration/mise à jour de plan de contingence et simulation des actions

key performance indicators

Expected Outputs:	Required Completion Date:
Les règlements de la législation sur les pesticides sont revus et mis à jour	(i) Janvier 2019
Des pesticides biologiques à faible toxicités sont homologués	
Un plan de contingence est élaboré/mis à jour	(ii) Novembre 2019

Name:	
Job Title: Expert en Gestion de la CLA et de projet	
Division/Department: FAO Guinée	
Programme/Project Number:	
Duty Station: Guinée	
Expected Start Date of Assignment: Janvier 2019	Duration: 12 months
Reports to: Name: <i>Dr Mohamed Hama Garba</i>	Title: FAO Representative Guinea

General Description of task(s) and objectives to be achieved

Le coordonnateur national, qui est un fonctionnaire national nommé par le gouvernement de Guinée, a pour tâche principale de coordonner/superviser l'ensemble et la cohérence de la mise en œuvre des activités du projet. Il est aidé par l'Assistant Programme. Il est responsable des activités sous mentionnées en étroite collaboration avec l'équipe du projet :

- Jouer le rôle de facilitateur entre le gouvernement / les Ministères et les partenaires d'une part et la FAO d'autre part pour tout aspect lié à la gestion du projet ;
- Veiller à ce que les activités du projet soient conformes aux politiques en vigueur au niveau national ou local ;
- Assurer le suivi et la programmation des activités du projet ;
- Examiner et approuver les rapports techniques rédigés dans le cadre du projet (rapports périodiques, rapports des consultants, études ponctuelle, etc.) et proposer leur envoi au partenaire financier et au siège de la FAO pour approbation finale ;
- Discuter et arrêter le plan de travail, en assurer le suivi de l'exécution ;
- Préparer et proposer au bureau de la Représentation de la FAO toute révision des activités et du budget ;
- Préparer avec le bureau de la Représentation de la FAO les dossiers d'acquisition de biens, de recrutement de consultants ou de choix de prestataires de services ;
- Participer au recrutement des experts nationaux et internationaux ;
- Contribuer à la rédaction des rapports périodiques, des supports de communication, ainsi que du rapport final du projet sous le format standard de la FAO.

key performance indicators

Expected Outputs:	Required Completion Date:
Plan d'interventions, rapports de formation, compte rendu mensuel de l'avancement du projet, compte rendu de réunion du Comité d'orientation du projet, document de capitalisation des acquis et rapport final/synthèse du projet élaborés	(i) Janvier 2019
	(ii) Novembre 2019

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution N° B/GN/2019/03

Adoptée par le Conseil d'administration selon la procédure de non-objection le 31/01/2019

Octroi d'un don à la République de Guinée provenant des ressources du Fonds spécial de secours en vue de financer une partie des coûts de l'aide d'urgence pour la lutte intégrée contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU : (i) les articles 1, 2, 8, 12, 13, 14, 32 et 37 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la « Banque ») ; (ii) le Règlement général du Fonds spécial de secours (« FSS ») tel qu'amendé (le « Règlement ») ; (iii) les Directives révisées du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence (les « Directives ») ; et (iv) la proposition de don contenue dans le document ADB/BD/WP/2019/13/Approbation (le « Rapport d'évaluation ») ;

CONSIDERANT la situation d'urgence en République de Guinée résultant de l'invasion de la chenille légionnaire d'automne telle que décrite dans le Rapport d'évaluation ;

NOTANT les appels lancés à la communauté internationale par le Gouvernement guinéen de même que sa requête en date du 11 octobre 2018 adressée à la Banque pour une assistance financière afin de faire face aux besoins urgents des populations affectées ;

DECIDE ce qui suit :

1. de consentir à la République de Guinée (le « Donataire »), sur les ressources du FSS, un don d'un montant maximum d'un million de dollars des Etats-Unis (1 000 000 USD) (le « Don ») en vue de financer une partie des coûts de l'aide d'urgence pour la lutte intégrée contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne ;
2. d'autoriser le Président à conclure une lettre d'accord tripartite entre la Banque, le Donataire et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (la « Lettre d'accord »), selon les modalités et conditions indiquées dans le Règlement, les Directives et le Rapport d'évaluation ;
3. les ressources du Don seront directement décaissées à la FAO, en sa qualité d'organe d'exécution ;
4. d'autoriser l'application des règles et procédures de la FAO pour l'acquisition des biens et services requis faite avec les ressources du Don ;
5. le Président peut annuler le Don si la Lettre d'accord n'est pas signée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'approbation de la présente résolution par le Conseil ;
et
6. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.